



## Objet non livrer remboursement du vendeur quel son mes droit

Par **lazer32100**, le **12/05/2010** à **00:17**

Bonjour à tout le monde,rrnTout d'abord je m'excuse de l'orthographe.rnVoilà le 07 mars 2010 j'ai commandé un ordinateur sur le site pixmania très exactement à un de leur partenaire! A ce jour je n'ai toujours rien reçu et contacter plusieurs fois pixmania qui heu on fait une requête pour savoir où sans états, le temps se faisait trop long alors j'ai mené mon enquête et je crois avoir découvert que le magasin a fait faillite sur web fermé numéro de téléphone n'est plus attribué... Cela ne m'inquiète pas. je voudrais savoir mais droit envers pixmania qui vont me proposer un remboursement, mais cela ne m'intéresse pas et là est le problème car l'ordinateur commandé était vraiment pas cher pour ce qu'il en était, alors je voudrais savoir si je suis en droit d'obliger pixmania à me remettre un produit d'une valeur ou même mieux de la même puissance à un détail prêt du moment qu'il me convienne.rnVoilà je vous remercie d'avance cordialement;